



SOCOTEC BELGIUM ASBL

D				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestiqu	e BT / TBT	<u>existante</u>		
N° de rapport: 23/1.6.66.06/02				
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Celticher Schains				
Personne sur place :code EAN de l'installation :	d			
Adresse de la visite: Luc de la BAUKE 272	- Yros	SCRALL	46	
Adresse de la visite : 2006 de la Company de	nt: N.C.		**********	
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :	9			
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement : ☐ A				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	nombre de circi	uits terminaux :∠	2+3	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	$\sim$			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		9		
		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		- 1		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		
Matériel électrique inxe ou a poste inxe  Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X	,,		
			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :32. ΜΩ	$\sim$			
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω Ω  Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue		X		
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	l de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.	
Voir Annexe,	The second response			
त अस्ति । ए र व्यक्ति वेक्ट एवं व व विकास का वार्ति वेक्ट विकास व वे विकास की वार्ति विकास अस्ति विकास विकास व		Charles Englanders in the	THE SECRETARY OF	
AN ANALYSIS IN COLUMN 19 S. P. S.		n n n namemer - os	2. 3. 5. 6. 6. 6. 6. 6.	
Conclusion:	old of the figure and the	77 E. (10.28.800) WY 5830 5	R	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor		1.5	IP/S	
le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	urote periodiqu	e est a effectuer	dans 6	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complémentai ature de l'acte d	re est à exécuter le vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.			par le 273(fr)	
om et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :				
CUPFARO				
www.certigreen.	be		V8	

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 042223/160606/06	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Car Si de l'installable  Hissence de fact a reacht for an la terre d'installable  Olectrique a recondit for an long sa long sa le l'installable  Table le dans les re ple de l'installable  Le R. G. I. C. A fur des preses de causant more el est publicable d'installable  John propriées de franche de facilité d'allable  Www.certigreen.be	or or
www.certigreen.be Tél. 0471/580.708	

1/1